

DU DOCUMENT UNIQUE AU PLAN D'ACTION

UN OUTIL PRATIQUE

VOUS ÊTES CONCERNÉS ?

Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés. Vous manquez d'informations sur le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER) ? Vous ne savez pas par où commencer ? Vous rencontrez des difficultés pour l'élaborer ? Vous souhaitez le mettre en pratique à travers un plan d'actions ?

POUR VOUS AIDER À Y VOIR PLUS CLAIR

Venez participer à cet atelier pratique pour créer votre Document Unique et échanger avec des professionnels en santé au travail tout en partageant votre expérience avec d'autres entreprises.

A travers une approche méthodologique et des exemples concrets vous serez en mesure d'élaborer un plan d'actions et de faire vivre votre DUER.

FINALITÉS DE L'ATELIER

À l'issue de votre participation à l'atelier vous serez en mesure :

- ▶ d'identifier les risques spécifiques à votre établissement ;
- ▶ d'évaluer et hiérarchiser ces risques dans le DUER ;
- ▶ de définir un plan d'action et suivre son état d'avancement ;
- ▶ d'utiliser un outil opérationnel pour faire vivre votre plan d'action.

**“ Veiller sur la santé au travail,
travaillons-y ensemble ! ”**

▶ DATES

Retrouvez l'ensemble des dates et la page d'inscription sur le site aipals.com rubrique «Ateliers Prévention».

▶ PUBLIC CIBLE

Employeur, Encadrant, Référent prévention

▶ PRÉREQUIS

Aucun

▶ INTERVENANTS

Membres de l'équipe pluridisciplinaire assurant également des missions techniques auprès des entreprises.

▶ NOS ATOUTS

- notre expertise technique et juridique
- la mise à disposition d'outils simples et pratiques
- des conseils personnalisés et possibilité d'un accompagnement

▶ INFOS PRATIQUES

- durée de 2 heures
- 5 à 15 participants
- format inter-entreprises (y compris dans notre camion).